

Communiqué de presse

Structurer les filières de fabrication d'Équipement de protection individuelle en Hauts-de-France

avec www.entraide.hautsdefrance.cci.fr

Afin de continuer à accompagner aux mieux les entreprises en cette période difficile, l'Etat, la Région et la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-France référencent chaque jour les fabricants d'équipements de protection individuels produits (EPI) en région sur le site dédié :

www.entraide.hautsdefrance.cci.fr

Cette plateforme a pour ambition de permettre aux professionnels de faire connaître leurs offres ou leurs besoins en EPI, afin de permettre la poursuite ou la relance de l'activité des entreprises en rupture dans leur chaîne d'approvisionnement, de production ou logistique.

Pour cela, cette plateforme est animée par une cellule EPI spécialement mise en place à la préfecture, composée de collaborateurs de l'Etat, de la Région et des CCI. Sa mission est double :

- repérer les têtes de réseau en capacité d'intégrer ces filières et de les accompagner dans la recherche de partenaires
- Proposer un recensement d'équipements de qualité certifiés ou en cours de certification, à disposition des collectivités, établissements publics et entreprises confrontés à ces nouveaux besoins

Dans ce cadre **366** offres concernant les EPI sont en cours de traitement.

La cellule a déjà identifié 30 fabricants de masques répondants aux normes et 18 fabricants de gel.

Les annonces sont directement visibles sur le site www.entraide.hautsdefrance.cci.fr. Les entreprises qui s'y connectent pourront également actionner une carte interactive afin de pouvoir identifier le fabricant le plus proche.



Par ce travail, le territoire des Hauts-de-France se dote des outils de production pour atteindre l'auto-suffisance en matière d'équipements de protection.

Le deuxième objectif de cette plateforme est de permettre plus généralement la poursuite ou la relance de l'activité des entreprises en rupture dans leur chaîne d'approvisionnement, de production ou logistique ou qui doivent trouver de nouveaux partenaires.

La plateforme www.entraide.hautsdefrance.cci.fr est réservée aux entreprises immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant leur siège ou au moins un établissement d'exploitation en Hauts-de-France et/ou exerçant une partie significative de leurs activités en France ou en Europe. Les entreprises référencées en matière d'EPI sont des producteurs ou des revendeurs basés en Hauts-de-France et dont les produits sont transformés en région, en France ou en Europe.

Contacts presse :

- Préfecture de la région Hauts-de-France : pref-communication@nord.gouv.fr - 03 20 30 52 50

- CCI de région Hauts-de-France, Nathalie Delelis - 07 86 60 31 71 - n.delelis@hautsdefrance.cci.fr

- Région Hauts-de-France, Peggy Collette-El Hamdi - 06 75 93 38 28 - peggy.collette@hautsdefrance.fr